

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 janvier 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Monsieur Jacques Demers, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents :

Madame Marie-Josée Beaugard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
  - 4.1 Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 6 décembre 2016, séances extraordinaires du 12 et 15 décembre 2016
  - 4.2 Adoption des comptes à payer
  - 4.3 Politique de remboursement des dépenses - Mise à jour
  - 4.4 Poste d'inspecteur en bâtiment - Nomination de substituts
  - 4.5 Installation de système de contrôle d'accès des bâtiments municipaux
  - 4.6 Travaux publics - Achat d'équipements
  - 4.7 Achat conjoint de bacs roulants pour matières organiques et collectes sélectives
  - 4.8 Participation au programme « Changez d'air! 2.0 » (2017-2018-2019)
  - 4.9 Gainage de conduites sanitaires - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux
  - 4.10 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées - Approbation
  - 4.11 Service des loisirs - Réservation fête familiale juin 2017
  - 4.12 Service des loisirs - Achat d'équipement

5. **LÉGISLATION :**
  - 5.1 Adoption - Règlement numéro 2017-318 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation
6. **SERVICE TECHNIQUE :**
  - 6.1 Rapport du service des eaux usées
7. **SERVICE DE L'AQUEDUC**
  - 7.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
8. **CORRESPONDANCE :**
  - 8.1 Sommaire de la correspondance
    - Municipalité de Saint-Urbain-Premier - Résolution - Remboursement des taxes municipales sur usage agricole
    - MRC LES MASKOUTAINS
    - Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9. **DIVERS**
10. **LEVÉE DE LA SESSION**
11. **SÉCURITÉ CIVILE - PLAN DE MESURES D'URGENCE**
12. **PLAINTÉ**
13. **SITE INTERNET**
14. **FADOQ**

## 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-1**

## 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## 3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-2**

4.1. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016, SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 ET 15 DÉCEMBRE 2016**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2016, de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 19 h, de la séance extraordinaire du 12 décembre à 19 h 15, de la séance extraordinaire du 12 décembre à 19 h 30 ainsi que de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016 à 8 h, tels que rédigés et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-3**

4.2. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 10 janvier 2017 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 48 à 52) : en 2016 43 609,45 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0010494 à C0010568 : en 2016 176 792,22 \$
- Chèques manuels M0007296 à M0007296 : en 2016 5 518,80 \$
- Accès D L1600166 à L1600183 : en 2016 48 110,65 \$
- Accès D L1700001 à L1700002 : en 2017 103,11 \$
- Paiements directs P1600028 à P1600042 : en 2016 10 173,60 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0010569 à C0010573 : en 2017 5 405,06 \$

**Total : 289 712,89 \$**

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-4**

##### **4.3. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES - MISE À JOUR**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la politique de remboursement des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

QUE la présente politique abroge toutes politiques adoptées précédemment;

QUE la présente politique jointe en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-5**

##### **4.4. POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - NOMINATION DE SUBSTITUTS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre à jour la liste des personnes autorisées pour agir à titre d'inspecteurs en bâtiment pour la municipalité de Saint-Dominique et que ceux-ci doivent être nommés officiellement pour certains dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jacques Demers  
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER messieurs Eddy Perez, Samuel Grenier et Alexandre Thibaut pour agir :

- à titre d'inspecteur en bâtiment pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique
- à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme
- à titre d'inspecteur régional adjoint pour l'application du règlement numéro 05-164 relatif aux boisés
- à titre de responsable municipal relatif au règlement de vidange des installations septiques
- à titre de responsable de l'application de l'article 35 et les suivants de la Loi sur les compétences municipales

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-6**

##### **4.5. INSTALLATION DE SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT le projet pour implanter un système de contrôle d'accès des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la soumission de Lussier Alarme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand  
et résolu à l'unanimité :

DE DONNER suite à ce projet, le tout selon la proposition de Lussier Alarme.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-130-00-522, 02-220-00-522, 02-320-00-522 et 02-701-20-522 et financées à même le surplus cumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-7**

##### **4.6. TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le service de voirie doit procéder à l'achat d'une soudeuse et d'un pulvérisateur électrique;

CONSIDÉRANT la proposition de Outillages Migmaro Inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers  
**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de cet équipement au montant de 2 914,35 \$, plus taxes, pour la soudeuse et d'un montant estimé à 1 300 \$ plus taxes pour le pulvérisateur électrique;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-526.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-8**

##### **4.7. ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR MATIÈRES ORGANIQUES ET COLLECTES SÉLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé **au 13 janvier 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ACHETER 20 bacs verts (matières recyclables), 360 litres.

DE DÉLÉGUER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

DE CONCLURE avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant, *au garage municipal, 420, rue Dupont, Saint-Dominique.*

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-9**

#### **4.8. PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » (2017-2018-2019)**

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardiopulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR** » a connu un succès important;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

CONSIDÉRANT QU'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR 2.0** »;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire, il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

CONSIDÉRANT QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

CONSIDÉRANT QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « *CHANGEZ D'AIR 2.0* »;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « *CHANGEZ D'AIR 2.0* », et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

CONSIDÉRANT QUE le programme sera relancé en 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE la résolution numéro 2016-146 adoptée le 6 septembre 2016 soit modifiée par celle-ci;

QUE la Municipalité de Saint-Dominique participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR 2.0* », jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 1 500 \$.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10**

#### **4.9. GAINAGE DE CONDUITES SANITAIRES - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les Services EXP Inc. pour la planification, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation par gainage du réseau sanitaire de la route 137;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Les Services EXP Inc. au montant de 9 790 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-400-00-743 et financées à même la TECQ.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11**

### **4.10. PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, a été reçu par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans une transmission par télécopieur, le 7 décembre 2016, le ministère donne son accord pour ce plan d'intervention, conditionnellement à la réception d'une résolution de la municipalité qui mentionne que le conseil a pris connaissance dudit plan d'intervention et qu'il l'accepte.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées produit en novembre 2015 par EXP.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12**

### **4.11. SERVICE DES LOISIRS - RÉSERVATION FÊTE FAMILIALE JUIN 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Fête familiale tenue l'année dernière a été très appréciée par les usagers et le conseil souhaite que cette journée devienne une tradition annuelle avec des activités pour toute la famille;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le samedi 17 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des loisirs souhaitent la tenue de plusieurs activités dont un défilé, des jeux gonflables, de l'animation, groupe de musique, feu d'artifice;

CONSIDÉRANT QUE des montants doivent être affectés pour la tenue des différentes activités, locations et autres;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la cafétéria coopérative de l'école de la Rocade souhaite à nouveau cette année s'occuper du bar et du souper;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

QU'UN montant approximatif de 27 300 \$, plus taxes, soit autorisé pour la tenue de cette fête.

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-701-20-449.

**ADOPTÉE**



## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-13**

### **4.12. SERVICE DES LOISIRS - ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat de 4 haut-parleurs intérieurs et réparation du système de son, le tout selon la soumission reçue de Salon de l'électronique Audette Inc., au montant de 2 817,80\$, plus taxes;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste 02-701-20-526.

**ADOPTÉE**

### **5. LÉGISLATION :**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-14**

### **5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-318 DÉCRÉTANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2017-318 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation.

**ADOPTÉE**

### **6. SERVICE TECHNIQUE :**

#### **6.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois de décembre 2016 est déposé au Conseil.

### **7. SERVICE DE L'AQUEDUC**

#### **7.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois de décembre 2016 est déposé au Conseil.

**8. CORRESPONDANCE :**

**8.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2016 est déposé au Conseil.

**9. DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-15**

**10. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jacques Demers

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 14.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière